

## Appel pour des états généraux de la fin de vie

Article rédigé par *Clotilde Brossollet et al.*, le 13 février 2015

**Depuis le 21 janvier dernier, les députés débattent de la fin de vie. La proposition de Jean Leonetti (UMP) et d'Alain Claeys suggère d'instaurer un droit à une sédation "profonde et continue". Inquiets, Jean-Benoît Brichet, Clotilde et Christophe Brossollet ont créé un Collectif citoyen pour la dignité enfin de vie qui lance un appel au président de la République pour de véritables États généraux sur la fin de vie.**

LA LOI LEONETTI du 22 avril 2005 propose un équilibre entre la tentation de l'euthanasie et le risque, encore trop fréquent, de l'acharnement thérapeutique. Le [rapport Leonetti-Claeys](#) remis au président de la République le 12 décembre 2014 tente de parfaire cette loi et recherche le consensus.

Pourtant, [certains pensent que cela ne "va pas assez loin"](#) et proposent, qu'au principe actuel de l'accompagnement se substitue la possibilité d'un "faire mourir".

Le débat parlementaire, annoncé par le président de la République a débuté le mercredi 21 janvier. Nous craignons que des députés déposent des amendements qui ouvriraient notamment la voie à la pratique euthanasique.

### Une approche juste et digne en fin de vie

Citoyens pour la dignité en fin de vie, nous voulons réaffirmer que l'euthanasie et le suicide assisté ne peuvent être les réponses d'une société démocratique et solidaire à des personnes vulnérables en fin de vie.

L'accompagnement de la fin de vie doit assurer à chacun sa dignité, quel que soit son état, sa fragilité ou son degré de dépendance.

L'ensemble des instances consultées depuis juillet 2012, dans le cadre de la concertation nationale sur la fin de vie, considère que l'approche des soins palliatifs et une meilleure application des mesures proposées dans le cadre de la loi Leonetti (directives anticipées, personne de confiance, prise de décision collégiale) constituent l'approche juste et digne en fin de vie, si les moyens financiers promis étaient effectivement alloués.

Nous attendons donc du législateur qu'il travaille dans ce sens et uniquement dans ce sens.

### Tous les Français doivent prendre part au débat

Par ailleurs il est plus que nécessaire de renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens ainsi que la formation de l'ensemble du personnel soignant, au-delà des spécialistes des soins palliatifs.

Nous appelons les professionnels de santé à faire entendre fortement leur voix. Directement concernés par ce sujet, ils peuvent témoigner de ce qu'ils vivent au quotidien, et rappeler qu'aujourd'hui ils savent soulager la douleur.

Nous appelons aussi les bénévoles des soins palliatifs à témoigner de la qualité avec laquelle nous pouvons accompagner nos proches en fin de vie.

Nous appelons tous les Français à prendre part au débat et souligner l'importance fondamentale de l'accompagnement des patients et des familles.

## **Citoyens pour la dignité**

Citoyens pour la dignité en fin de vie, nous demandons donc que soient organisés de véritables "états généraux de la fin de vie" pour que tous les citoyens puissent se faire une opinion sur les questions en débat, sans fausses peurs ni faux espoirs, puissent connaître les règles et les pratiques actuelles, afin que chacun puisse mesurer les possibilités offertes et les questions posées, les conséquences sur sa vie, ou pour ses proches.

L'objectif est donc de réfléchir ensemble au sens que la France souhaite donner aux progrès de la science et de la médecine en matière de fin de vie et de s'accorder sur des valeurs communes pour la société.

Citoyens pour la dignité en fin de vie, nous serons vigilants sur une quelconque ouverture vers "le faire-mourir".

**[L'APPEL pour des états généraux de la fin de vie](#)** est parrainé par :

**Marion Berthelage**, aide-soignante, fondatrice de "L'envolée d'or", association d'accompagnement en soins palliatifs pour les aidants familiaux

**Laurent Celles**, gériatre à l'hôpital d'Orange

**Bénédicte de Corbière**, médecin responsable de l'Equipe mobile de soins palliatifs APHP

**Charles Jousselein**, praticien hospitalier et docteur en philosophie, responsable de l'équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs, CHU Bichat-Claude Bernard, Paris

**Magali Le Pape**, présidente d'association socio-judiciaire, juriste

**Etienne Montero**, docteur en droit, professeur à l'Université de Namur, Belgique

**Catherine Ollivet**, présidente de France Alzheimer en Seine-St-Denis

*Les premiers signataires du texte sont ici, que vous pouvez rejoindre : <http://chn.ge/191c9xq>*

\*\*\*